



AST BTP de l'Ain

Association de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain

www.ast-btp-ain.fr

AIG.F09.02

SYNTHESE ANNUELLE D'ACTIVITE

Année 2023

Marie-France CAILLAT, Directrice

Etablie selon les décrets n°2014-798 du 11 juillet 2014, n°2022-653 du 25 avril 2022 et n°2022-1435 du 15 novembre 2022

Validé en CMT du 9 février 2024

Validé en Conseil d'Administration et Commission de contrôle du 9 avril 2024

SOMMAIRE

1 - La vie du service	pages 3 à 7
2 - Les entreprises et les effectifs.....	pages 8 à 9
3 – Le suivi individuel médical.....	pages 10 à 14
- 3.1 La surveillance médicale	
- 3.2 Les examens médicaux effectués ou prescrits	
- 3.3 Les conclusions professionnelles	
- 3.4 La surveillance médicale par les infirmiers en santé au travail	
- 3.5 La téléconsultation	
4 – La prévention primaire.....	pages 15 à 20
5 – La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et le Maintien en emploi	pages 21 à 25
6 – La synthèse sur 3 ans des actions en milieu de travail...	page 26
7 - Et pour 2024, les grandes lignes.....	page 27
Annexes.....	page 28

PREAMBULE

Ce rapport est établi sous l'angle de l'offre Socle de services, tout en intégrant les thématiques de notre projet pluriannuel de service et des deux thématiques du PRST 4 auxquelles nous participons.

Nota : les actions CPOM ont été clôturées en 2022. Nous sommes en attente des nouvelles orientations de la DREETS.

1 – LA VIE DU SERVICE

L'AST BTP de l'AIN est un Service de Santé au Travail organisé sous la forme juridique d'une association loi 1901, ayant une compétence spécifique en termes géographique et professionnel.

Géographique : le département de l'Ain

Professionnel : les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP)

En complément, le service a compétence pour exercer les missions de santé au travail pour :

- les salariés temporaires des agences d'intérim relevant des activités professionnelles du BTP dans la limite de la compétence géographique ci-dessus définie.
- les travailleurs intervenant dans les installations nucléaires de base.

Les derniers agréments obtenus de la DREETS au titre des domaines précités datent d'octobre 2020 pour une durée de cinq ans.

Notre service de santé au travail est divisé en 3 secteurs géographiques. Ces trois secteurs sont :

- Le secteur de Bourg en Bresse. Il inclut le nord-ouest du département
- Le secteur de Meximieux. Il s'étend de la Dombes à Ambérieu en Bugey
- Le secteur de Port qui recouvre le Pays de Gex et de Belley.

Les secteurs géographiques pour une proximité de service

Pour chaque secteur géographique, il y a un centre fixe complété désormais par un ou plusieurs centres annexes, tous rénovés. Ce déploiement permet une vraie proximité géographique.



- **Au secteur de Meximieux** est affecté un centre fixe annexe à Chaleins.
- **Au secteur de Port** est affecté un centre fixe annexe à Saint Genis Pouilly et à Chazey-Bons.
- **Au Secteur de Bourg en Bresse** est affecté un centre fixe annexe à Replonges.

Faits marquants de l'année

Dans le cadre de l'année 2023, nos trois métiers déclinés par la réforme de 2021 sont bien actés dans nos pratiques professionnelles.

En effet, cette année 2023 :

Sur le volet Suivi médical : 9258 visites réalisées par le corps médical (7868 en 2022, soit + 15 %). Nous avons accueilli un Docteur Junior.

Sur le volet Prévention primaire : les actions sont en augmentation. En effet, il y a eu 1374 actions de prévention (1225 en 2022) : Etudes de postes, visites chantier ou en entreprise, établissement de fiches entreprises etc ...

Sur le volet Maintien en emploi / PDP : 97 salariés ont été signalés à notre cellule PDP (75 en 2022), et 31% ont pu avoir un maintien au poste de travail (contre 23% en 2022).

En vue de *développer notre cellule PDP* (mise en place le début d'année 2021), répondre au mieux aux besoins des entreprises, optimiser l'interaction des compétences internes ; nous avons fait monter en compétences une assistante technique pour une opérationnalité depuis janvier 2023. Elle pilote la cellule PDP.

Par ailleurs, notre lettre d'information, *AST BTP Ainfo*, toujours active, permet 4 fois par an, de communiquer sur la réglementation en matière de Prévention et Santé au Travail, de partager des actions concrètes de prévention via des interviews et de présenter également nos métiers par le témoignage de certains collaborateurs de l'AST BTP. **En annexe AST BTP Ainfo N° 8 à 11.**

En termes de ressources humaines

Chacun des 3 secteurs a en personnes physiques : un médecin du travail, un infirmier en santé au travail, un assistant technique en santé au travail (ATST) et un secrétaire assistant en santé au travail (SAST).

Notre cellule PDP est désormais pilotée par une ATST de l'équipe.

Les infirmiers interviennent dans le cadre du suivi individuel médical. Dans le cadre de la pluridisciplinarité, ils participent à l'animation des sessions préventives de sensibilisation et établissent les études de poste lorsqu'il y a une future inaptitude ou un suivi d'aménagement de poste.

Notre Ingénieur Ergonome-Intervenant QVT-RPS accompagne et conseille nos adhérents sur tout le département et répond désormais aux études ergonomiques dans le cadre des subventions de la CARSAT.

Il n'y a pas eu d'embauche ou de départ en 2023 au sein du service. Nous avons accueilli un interne Docteur junior. Nous avons 17,5 personnes en équivalent temps plein ; à savoir par catégorie professionnelles des postes de travail (hors Docteur Junior) :

- Médecins du travail : 3,25
- Infirmier en santé au travail : 3,33
- IPRP / Assistant Technique dont PDP / Ergonome Intervenant QVT : 4,7
- Secrétaire assistant en santé au travail : 3,22
- Postes transversaux support : 3

La formation de l'équipe a été axée notamment sur (non exhaustif) :

- Un commencement de cycle Infirmier en santé au travail
- Parcours complémentaire pour un IST (en lien avec la réforme)
- Connaître le BTP (pour 2 infirmiers)
- Mise à niveau de l'utilisation des appareils médicaux : visio, audio, spiro
- Surveillance aux expositions aux risques chimiques
- Congrès de santé au travail BTP

Nos partenaires « prévention »

Nous travaillons avec différents partenaires spécifiques BTP et/ou du domaine de la Prévention tel que l'OPPBTP, le GNM ST BTP, HANDIBTP, la CARSAT, CAP EMPLOI, Service social de la CARSAT, Fédération Nationale de Transports de Voyageurs (antenne régionale), l'AGEFIP, le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Bourg en Bresse etc.....

En 2023, ce partenariat s'est notamment concrétisé avec :

- La CARSAT : sur les TMS chez les plaquistes : diagnostic pour 6 entreprises et restitution avec piste d'amélioration (projet 2024 : construction d'un diagnostic collectif)
- L'OPPBTP : participation à la semaine de la prévention, webinaire TMS, enquête sur l'hygiène sur chantiers auprès de salariés en visite médicale
- L'OPPBTP : 141 questionnaires « hygiène sur chantiers », réalisés par les infirmiers avec les salariés en visite, dans le cadre de leur enquête « compagnons ».

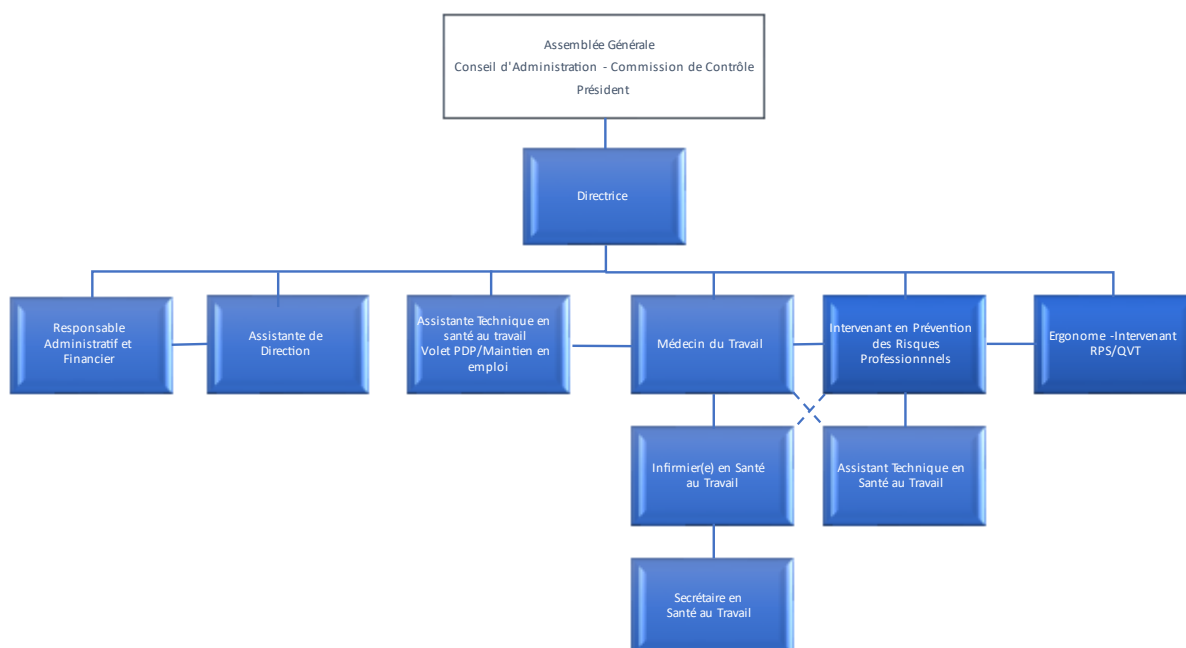
Notre équipe Service Support qui est basée à Bourg en Bresse (siège)

- Marie France CAILLAT : Directrice
- Stéphane VEAUVILLE : Responsable Administratif et Financier
- Nathalie BLANC : Assistante de Direction

Notre équipe médicale et pluridisciplinaire en 2023

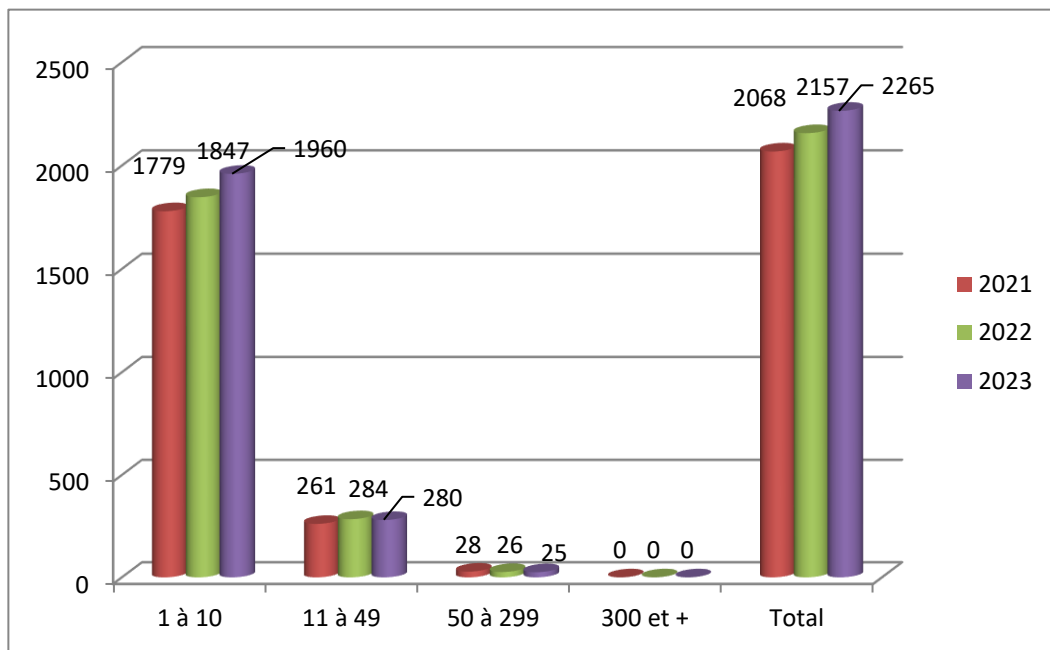
SECTEURS	Médecin du travail	Infirmier en santé au travail	Secrétaire Assistant en santé au travail	Assistant Technique en santé au travail	IPRP « généraliste »	Chargé de mission PDP/Maintien en emploi	Ergonome/ Intervenant QVT-RPS
SECTEUR BOURG EN BRESSE	Dr DEYBER HERVE Dr PARCHIN	Carolane VARNIERE	Mathilde JOANNARD/Margot SUBTIL	Corinne CADIO			
SECTEUR MEXIMIEUX	Dr FANAURA	Mathilde RUEBRECHT	Frédéric CHAVEYRIAT	Margot SUBTIL	Quentin PROST	Corinne CADIO	Elise EFFANTIN
SECTEUR PORT	Dr PARCHIN Dr BRESSY	Louis RIMEY- MEILLE	Alain RONGIER	Jean-Pierre LARAVOIRE			

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



2 - LES ENTREPRISES et LES EFFECTIFS

2.1 Nombre d'adhérents : 2265 → une hausse de 4,38%



Le nombre d'entreprises (adhérents actifs au 1^{er} janvier 2023) a **augmenté de 4,8%** par rapport à 2022.

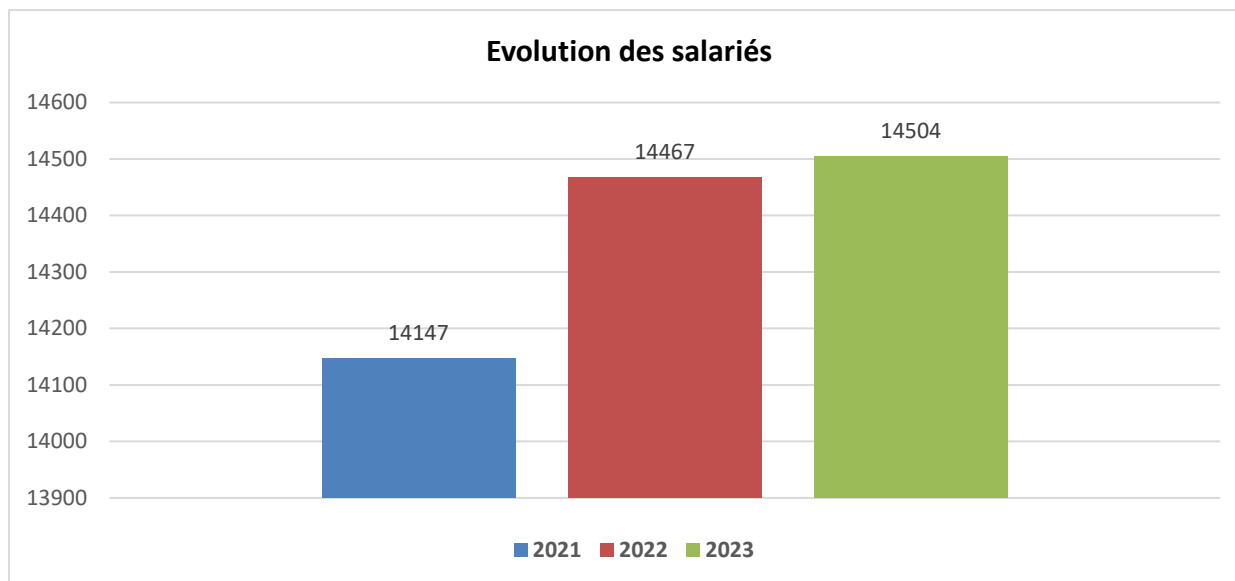
En 2023, les tranches d'effectif restent proportionnelles aux années précédentes et représentent le pourcentage suivant :

- 0 à 10 salariés → 86,5%
- 11 à 49 salariés → 12,4%
- 50 et plus → 1,1%

2.2 Adhésions et radiations

	2023		2022	
	Entreprises	Nombre de salariés déclarés à l'adhésion	Entreprises	Nombre de salariés déclarés à l'adhésion
Adhésion	160	315	185	583
Radiation	174	416	133	355

2.3 Effectif des salariés déclarés par les entreprises : 14 504 → stabilité



Après une hausse ces deux dernières années d'un peu plus de 2%, on note une stabilité en 2023 par rapport à 2022. Ces chiffres incluent les intérimaires.

Effectifs Intérimaires : Après une baisse de 13,1% en 2022 par rapport à 2021, on note une **hausse de 10%**.

En 2023 → **786**

En 2022 → **680**

En 2021 → **783**

2.4 Catégories de « suivi » déclarées par les entreprises : 44,8% des salariés sont déclarés suivis « renforcés »

	SIR	SIG/SIA
2023	44,8%	55,20
2022	52,7%	47,3%
2021	42,5%	57,5%
2020	41,5%	58,5%
2019	37 %	62,5 %
2018	25 %	75 %

Le suivi individuel renforcé (SIR) pour les postes à risques déclarés par les entreprises a diminué pour atteindre un pourcentage qui reste tout de même élevé : 44,8%. La proportion des SIR est très importante en lien avec les métiers du BTP.

Les déclarations SIR ou SIG ou SIA) sont de la responsabilité de l'entreprise et en liaison avec les postes à risques ou non à risques.

Ces pourcentages incluent les intérimaires

Lexique :

SIR : Suivi Individuel Renforcé (poste déclaré à risque)

SIA : Suivi Individuel Adapté

SIG : Suivi Individuel Général

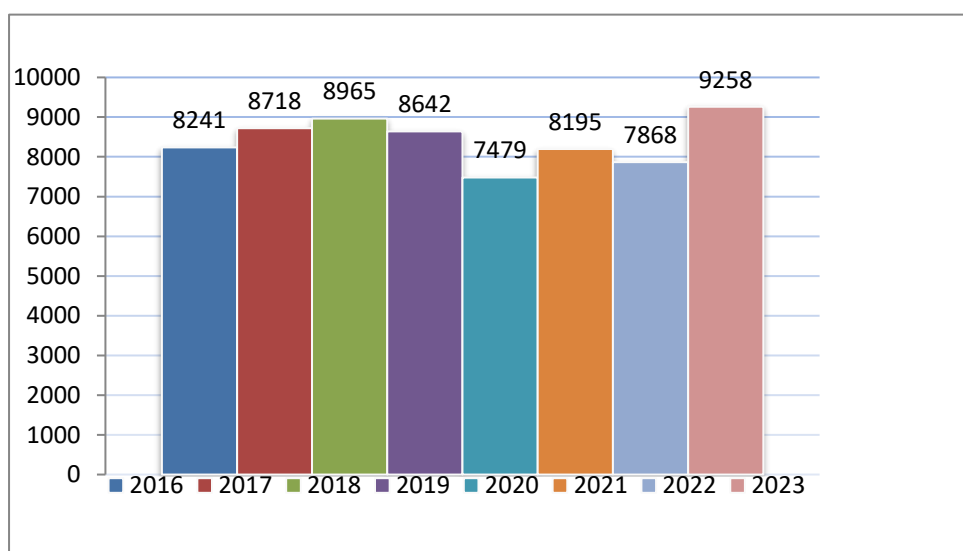
3 – LE SUIVI INDIVIDUEL MEDICAL

3.1 La surveillance médicale : 9258 visites → soit une hausse de 15%

Les éléments ci-dessous incluent les visites médicales faites par les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail.



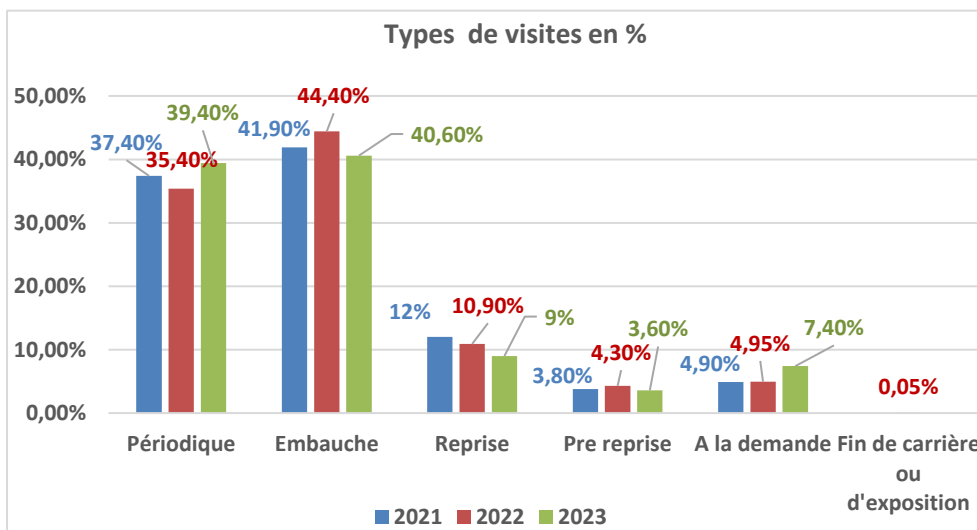
Evolution de la surveillance médicale :



- **Hausse significative** de 15% par rapport à N-1.
- C'est aussi le chiffre **le plus élevé depuis 8 ans**



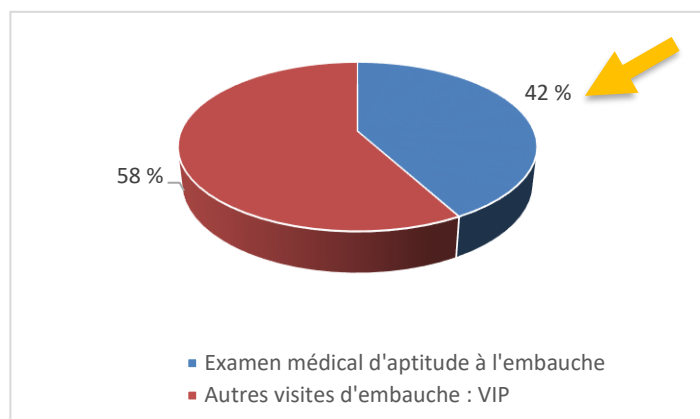
Types de visites en 2023 :



- **Baisse** des visites d'embauche, reprise et pré reprise
- **Hausse** des visites de suivi périodiques et « A la demande ».



Visites d'embauche

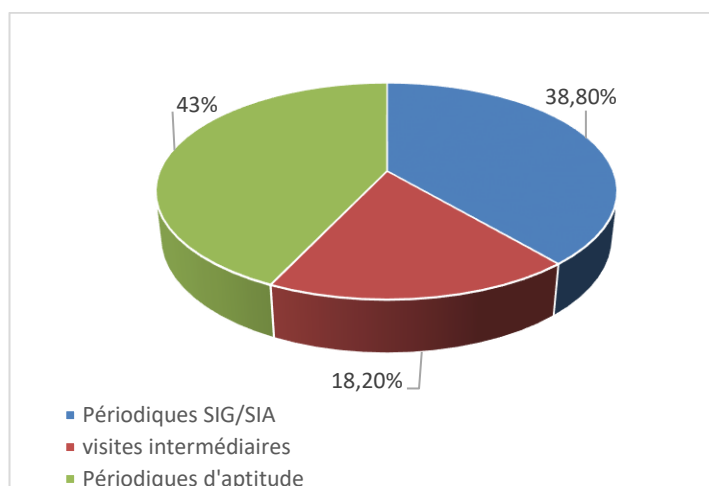


En baisse de 3,8%

La proportion des examens médicaux d'Aptitude et des Visites d'Information et de Prévention sont stables : 42% et 58% respectivement



Visites de suivi périodique

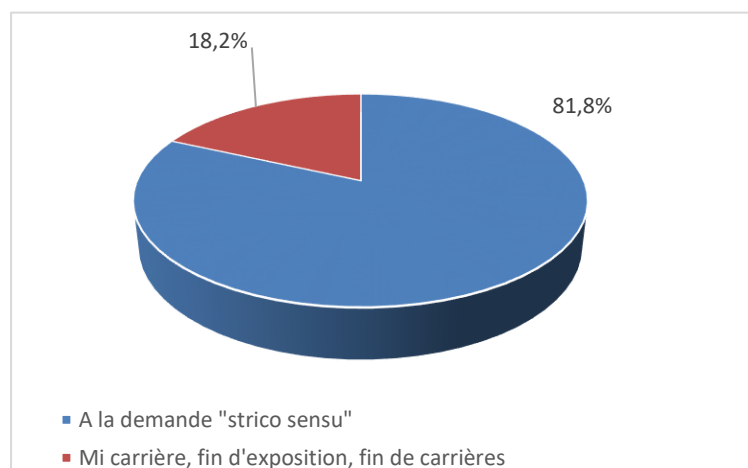


En hausse de 4%

Le suivi des postes à risque (visites intermédiaires et d'aptitude) représentent à elles seules 61,2%



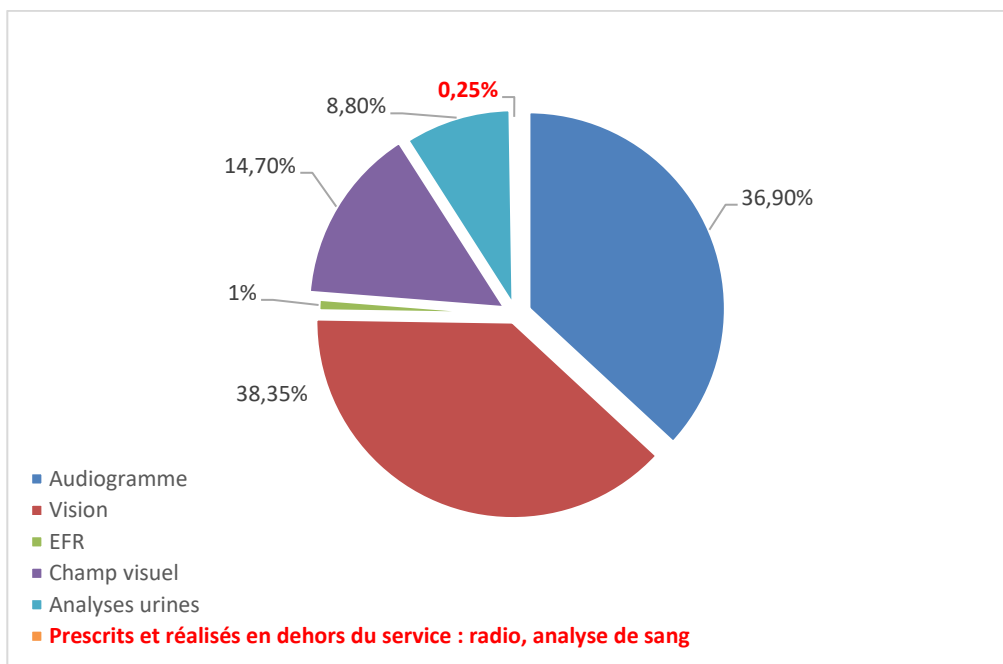
Les visites à la demande



En hausse, elles comptabilisent les trois nouvelles visites Fin de carrière / Fin d'exposition / Mi-carrière.

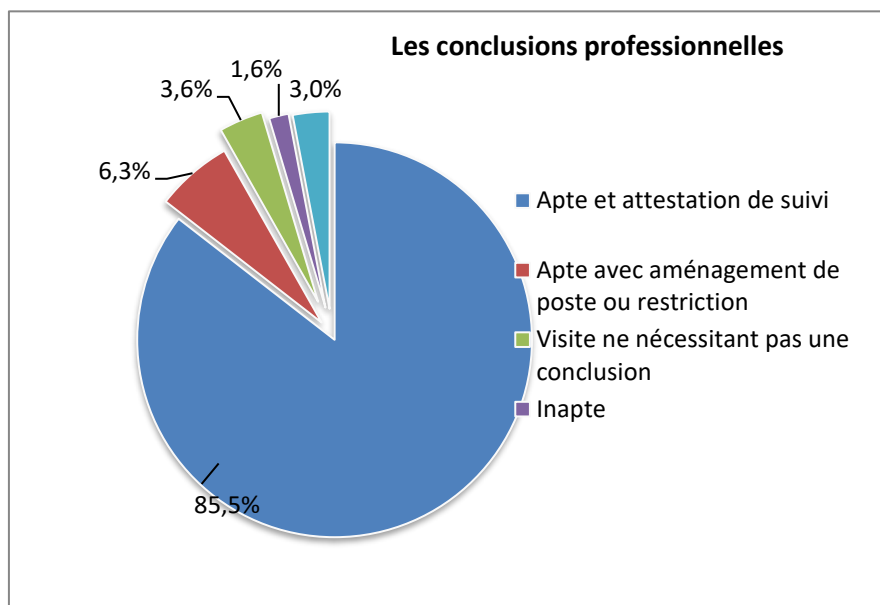
Ces nouvelles visites représentent 1,33% de la totalité des visites et 18,2% des visites « A la demande »

3.2 Les examens médicaux effectués ou prescrits : 19 280 → une hausse de 13,6 %



En hausse régulière depuis 2021 fin de la pandémie COVID, et de 13,6% par rapport à N-1

3.3 Les conclusions professionnelles : 9 982 au total → une hausse de 14%



Une hausse des conclusions professionnelles en corrélation avec celui de la surveillance médicale.

Une baisse des inaptitudes : 1,6% en 2023 et 2,1% en 2022

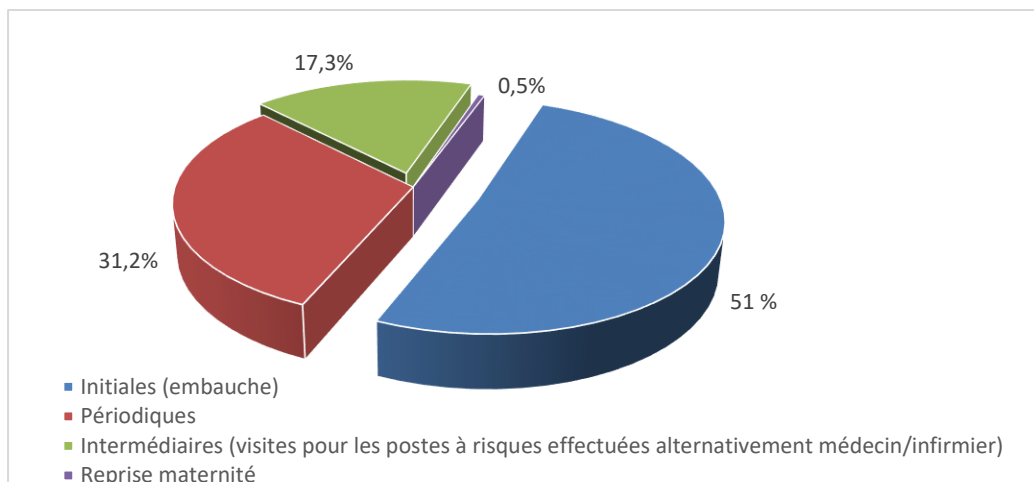
98,4% des conclusions favorisent le maintien au poste de travail avec ou sans aménagement

Les inaptitudes concernent surtout et toujours les mêmes métiers : maçons, charpentiers, menuisiers. Les TMS restent les principaux pourvoyeurs de ces inaptitudes.

3.4 La surveillance médicale par les infirmiers en santé au travail



Les types de visites effectuées par les infirmiers en 2023



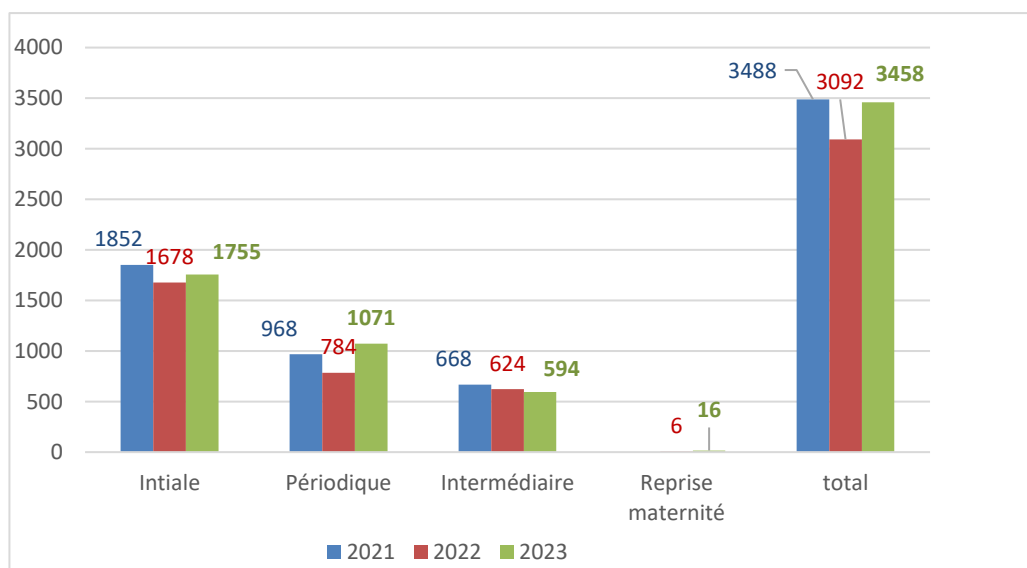
3436 surveillances médicales effectuées par les Infirmiers en santé au travail (dont 270 pour les salariés du travail temporaire), soit :

Une hausse de 11% par rapport à N-1

37% de la totalité des visites médecins et infirmiers confondus



Evolution sur 3 ans des visites effectuées par les infirmiers



En 2023,

268 salariés ont été réorientés vers le médecin du travail

94 situations ont été évoquées en staff médical

205 courriers ont été adressés aux médecins traitants



Et encore

- ➔ L'ouverture des **Etudes de poste** aux infirmiers a permis la réalisation de 109 études de poste et 3 études de recommandations et aménagements de poste.
- ➔ La délégation par le médecin du travail des **visites de reprise Maternité** a conduit à la réalisation de 16 visites de ce type.
- ➔ Par délégation, les infirmiers (ères) ont participé à 7 CSE – CSSCT.

Axe 5 du Projet de service

3.5 La téléconsultation

La téléconsultation a été mise en place en 2021. On note une baisse en 2023 du fait de l'embauche d'un médecin du travail.

	2023	2022	2021
Représentation en pourcentage des visites en téléconsultation	6,23% (577/9258)	12,70% (1002/7868)	12,40% (1014/8195)

Notre Démarche :

- Le salarié est accueilli au centre médical par le secrétaire en santé au travail qui l'informe que le médecin du travail se situe à distance dans un autre de nos centres médicaux
- Le secrétaire recueille l'acceptation écrite du salarié pour ce type de consultation
- Le secrétaire vérifie les données administratives
- Le salarié a les examens biométriques habituels et la prise de tension dispensés par le secrétaire formé à ces utilisations
- Une salle du centre est équipée informatiquement pour une liaison à distance avec le médecin du travail
- Le secrétaire peut accompagner le salarié dans la prise en main de l'outil informatique

Ainsi :

- Les règles notamment de confidentialité, de secret médical et d'accord préalable du salarié sont respectées.
- L'accueil est personnalisé.
- Tous les examens sont dispensés.
- D'éventuels problèmes techniques et informatiques peuvent être résolus très rapidement.
- Le service apporté au salarié et à l'entreprise est quasi identique.

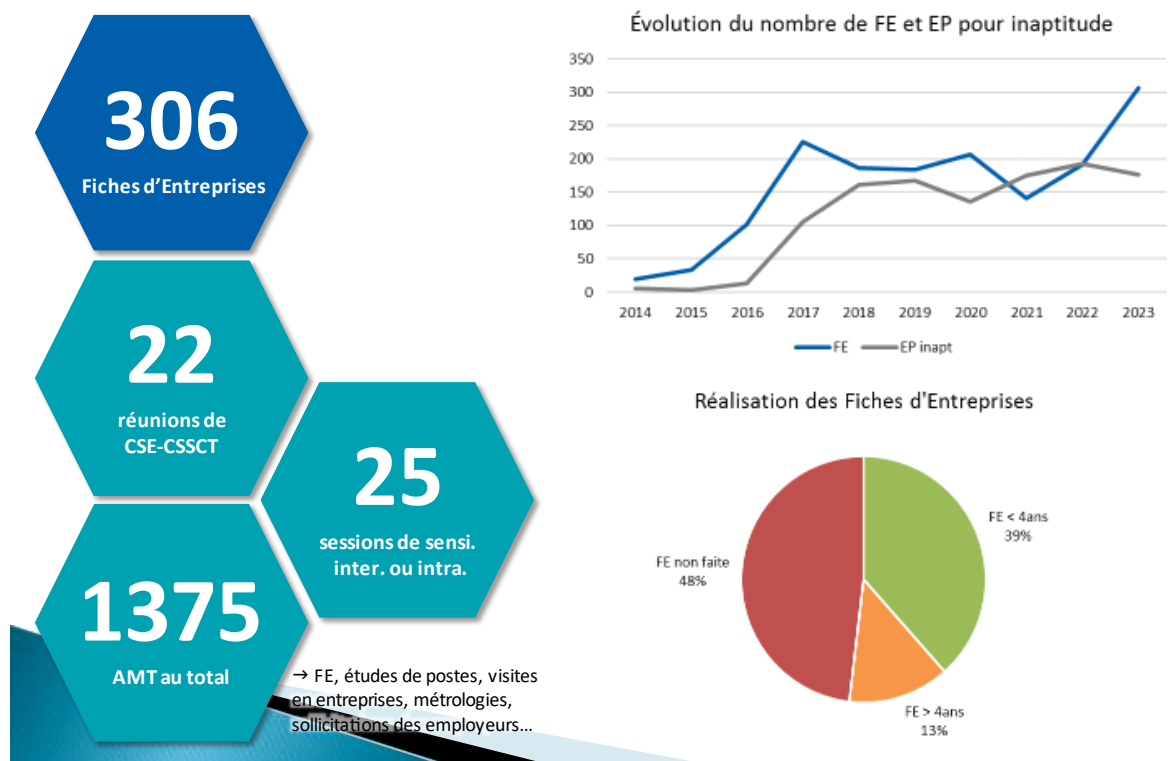


4 – LA PREVENTION PRIMAIRE

Un suivi régulier de notre activité est effectué et formalisé dans le cadre notamment d'un bilan semestriel et annuel (**Bilan des actions en milieu de travail 2023 en annexe**).

Mission I de l'offre Socle

Prévention des Risques Professionnels



7

→ 306 Fiches d' Entreprises

306 Fiches d'entreprises (FE) réalisées ou mises à jour en 2023. Ainsi, **quasi 52% des adhérents ont une FE** et pour 39% des adhérents, la mise à jour date de moins de 4 ans (contre 28% fin 2022).

On note une forte augmentation de la réalisation des Fiches Entreprises grâce notamment à la prise de fonction de nouvel Assistant Technique en santé au travail et la mise en place d'un tableau mensuel de recensement des nouveaux adhérents.

→ 22 participations à des CSE-CSSCT

Une baisse de présence en CSE-CSSCT d'1/3 : 22 réunions en 2023 / 33 réunions en 2022 ; liée principalement à la connaissance tardive par l'équipe pluridisciplinaire

→ Sessions de sensibilisation : 25 sessions – 61 entreprises – 353 participants

Au total, 25 sessions de sensibilisation : 18 inter-entreprises, principalement en webinaires et 7 en INTRA entreprises ; dont :

- 10 webinaires de l'AST BTP 01 (DUERP, PDP, pratiques addictives, RPS)
- 4 webinaires régionaux et nationaux avec l'OPPBTB et la FFB
- Interventions dans le cadre du forum prévention de la CAPEB + escape game « SAV des chimiques »



PAROLES D'EXPERTS


Sessions d'information et de sensibilisation aux risques professionnels et moyens de prévention

		Sessions réalisées	Nombre d'entreprises	Nombre de participants
INTER entreprises	Webinaire Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels	4	22	24
	Webinaire Accompagner la santé des salariés tout au long de leur carrière	2	9	9
	Webinaire Les Risques Psycho-Sociaux au travail	1	2	2
	Webinaire Préparation physique en entreprise	1	2	3
	Prévention des pratiques addictives (webinaire + forum prévention CAPEB)	3	10	21
	Présentation de l'AST BTP de l'Ain	1	4	10
	Webinaire Semaine De La Prévention FFB : Matériels et équipements (national avec OPPBTB)	3	?	167
	Webinaire Troubles Musculo-Squelettiques OPPBTB (régional)	1	?	?
	Escape game SAV des chimiques (TRICKY)	2	5	5
INTRA entreprises	Hygiène de vie	4	4	84
	Travail de bureau	1	1	6
	Leptospirose	2	2	22
TOTAL		25	61	353

→ 141 questionnaires « hygiène sur chantiers », réalisés par les infirmiers avec les salariés en visite, dans le cadre de l'enquête compagnons de l'OPPBTB

TOTAL : 1375 actions enregistrées soit 11% de plus qu'en 2022

dont 132 « sollicitations de l'employeur/du salarié » : demande de conseils sur le DUERP, la trousse de secours, la déclaration des effectifs, questions sur les visites, l'arrêt de travail, l'inaptitude...

et en complément  6 nouveaux Sauveteurs Secouristes du Travail formés, et 6 SST recyclés, dans 4 entreprises.

TMS métiers & tous adhérents



Diagnostic collectif

TMS chez les PLAQUISTES

- Réalisation et restitution des 6 diagnostics individuels
- Construction d'un diagnostic collectif
- Préparation du support de restitution du diagnostic collectif – *en cours*



Finalisation du diagnostic collectif Prévention des TMS chez les PLAQUISTES, à partir des diagnostics individuels auprès des 6 entreprises volontaires pour participer au projet. Le support de restitution du diagnostic collectif est en cours de construction, et sera proposé sur 2024.

176 études de postes dans le cadre de visite de reprise et pré-reprise avec risque d'inaptitude ; et **2 études de recommandations et aménagements** réalisées par les Infirmiers de Santé au Travail.

20 études de postes ergonomiques en vue d'aménagements individuels ou collectifs ;

14 diagnostics TMS dans le cadre de demandes de Subventions Prévention TPE à la CARSAT ; en hausse par rapport à 2022 (il y en avait eu 8) malgré un durcissement des conditions d'obtention.

1 métrologie d'ambiance lumineuse.

Qualité de Vie au Travail



Webinaire



- 1 session animée : 2 Ent./2 participants
- 1 session annulée



- Un diagnostic Qualité de Vie au Travail a été réalisé au sein d'une entreprise
- Un webinaire sur la thématique connexe Risques Psycho Sociaux où il y a eu 2 participants. Le constat reste que ces thèmes ne sont pas prioritaires pour les entreprises.
- Dans le cadre du PRST 4 :
- Notre action participative

<p>Fiche Action : « Favoriser les démarches de QVCT »</p> <p>Action 1 : Partager des éléments de repères et de méthodes sur la QVCT entre partenaires</p> <p>Action 2 : Accompagner les dirigeants d'entreprise à la mise en place de démarches QVCT pour en faire un levier d'attractivité et de fidélisation</p> <p>Action 3 : Développer une animation régionale des consultants de la plateforme ReflexQVT en région AURA</p> <p>Action 4 : Analyser les pratiques de négociation collective et formaliser des repères méthodologiques en matière d'accords QVCT</p> <p>En bleu : les actions auxquelles nous participons</p>	<p>Point d'avancement de l'action 1</p> <p>→ Sous-action n°1 : Favoriser l'intégration de la QVCT dans la Fiche Entreprise des SPST Intérêt partagé par les SPST de « rentrer » par le document de la « Fiche Entreprise » pour avoir des éléments de repères sur la QVCT et permettre aux préventeurs de mieux questionner les entreprises</p> <p>→ Sous-action n°2 : Organiser une série de 3 webinaires à destination des SPST dans un double objectif de partage de repères communs sur la QVCT et de transfert d'outils mobilisables et expérimentales (FE) Souhait de transférer des éléments de langage et de repères communs sur la QVCT aux SPST. La modalité webinaire est proposée pour permettre de diffuser au plus grand nombre et disponible en replay. Cette série de 3 webinaires pourrait également permettre de présenter les réflexions engagées sur l'intégration du sujet QVCT dans la Fiche Entreprise et de voir dans quelle mesure les SPST pourraient « expérimenter » une FE version QVCT</p>
---	---

- Rappel du contexte

PRST4
Auvergne-Rhône-Alpes

POINT D'AVANCEMENT SUR L'ACTION 1

Objectifs et cibles

Objectifs : Déployer des actions visant à partager des éléments de repères et de méthodes sur la QVCT
Cibles :
 1. « Partenaires » dans un premier temps
 2. « Entreprises » (et notamment dirigeants d'entreprises) dans un second temps

Réalisations

Partage de repères communs sur la QVCT entre partenaires présents dans le groupe de travail

Présentation de différents outils et méthodes développés par l'ANACT (Escape Game QVT, référentiel QVCT...) et par les partenaires (outils Elence...)

Réalisation d'une cartographie de ces outils par le groupe

Actualisation continue de la cartographie sur la plateforme Interstis

PRST4
Auvergne-Rhône-Alpes

RECENSEMENT D'OUTILS PAR PALIER D'APPRENTISSAGE

	Niveau de connaissances / besoins ...			
	COMPRENDRE (Savoir de quoi on parle = connaître)	S'APPROPRIER (Savoir comment en parler = convaincre / sensibiliser)	TRANSMETTRE (Savoir s'approprier la démarche pour transférer)	ACCOMPAGNER (S'approprier la démarche pour mettre en œuvre, accompagner)
Outils	<ul style="list-style-type: none"> Boussole QVCT Escape game QVT La QVT dont vous êtes le héros Comme un lundi (3 capsules vidéo) Les 10 questions sur la QVT Plaquette PRST 3 La QVCT en 11 questions réponses Guide pratique sur les EDT (fonction publique) Kit Organiser son événement pour la semaine QVCT Fiche QVCT « Culture de prévention » 	<ul style="list-style-type: none"> Jeu de cartes « les essentiels de la QVT » La QVT et mon entreprise Inventaire QVCT Quiz ReflexQVCT 360° sur la QVCT 	<ul style="list-style-type: none"> Catalogue de formations QVCT de l'ANACT (piloter une démarche QVCT etc.) Kit Animer des espaces de discussion 	<ul style="list-style-type: none"> Catalogue de formations QVCT de l'ANACT (formation d'animateur escape game etc.)

Tableau retravaillé (avec source et lien internet) et déposé sur Interstis pour permettre aux participants du GT de le compléter

PRST4
Auvergne-Rhône-Alpes

POINT D'AVANCEMENT SUR L'ACTION 1

Prochaines étapes

Fin 2023 : Mise en place de sous-groupes opérationnels pour déployer des actions de sensibilisation sur la QVCT auprès notamment d'une cible SPST :

- Favoriser l'intégration de la QVCT dans la Fiche Entreprise des SPST en abordant le sujet de la QVCT avec une logique de prévention primaire et de réponse à des enjeux de santé et de performance
- Organiser un webinaire à destination des SPST : partage de repères communs sur la QVCT, transfert d'outils mobilisables et expérimentaux (FE)
- Organiser et développer des réunions d'échange de pratique entre acteurs relais sur les sujets RPS et QVCT (en lien avec les réflexions et travaux du groupe de travail RPS du PRST4)
- Organiser un événement à destination des entreprises de la région à l'occasion de la semaine de la QVCT 2024

Particules fines



Essai de l'escape-game TRICKY

SAV des chimiques



5 Entreprises
5 participants

Participation aux

36^e
Journées Nationales
de Santé au Travail
dans le BTP

Biométrie, traçabilité, prévention en milieu confiné...

Quel chantier !

→ La direction, les médecins du travail et infirmiers, et l'IPRP du service ont participé aux 36^e Journées Nationales de Santé au Travail du BTP : *Biométrie – Traçabilité – Prévention en milieu confiné – Quel chantier !*

→ Amiante, en interne :

- 63 avis rendus sur modes opératoires SS4,
- 73 avis sur notices de poste
- 175 accusés réception de stratégies d'échantillonnage
- 186 enregistrements de plans de retrait SS3

Au total, 608 retours aux entreprises SS3 et SS4 : avis, conseils, accusés réceptions et enregistrements.

→ Essai de l'escape game « *SAV des chimiques* », proposé par TRICKY, auquel tous les adhérents ont été invités à participer. 5 entreprises adhérentes ont participé. Le constat est qu'il est trop technique et chronophage. Il a cependant permis à l'équipe d'avoir un complément d'approche.

→ Notre participation au PRST4 :



- Groupe de travail amiante / GRIA
- Sous-groupe de travail Travaux dans les bâtiments anciens : action à destination des entreprises intervenantes (SS4)
- Projet : construction d'un module d'information sur la Sous-Section 4, dans la suite des travaux du PRST4 et pour communiquer les outils existants (trame d'avis sur les modes opératoires pour les médecins du travail, trame d'aide à la rédaction des modes opératoires pour les entreprises SS4...

5 – LA PDP ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

→ Fonctionnement de cellule interne Prévention de la Désinsertion professionnelle (PDP)

La nouvelle cellule interne « PDP maintien en emploi », mise en place dès janvier 2021, s'est réunie tous les mois. Depuis 2023, elle est animée par un collaborateur interne, Assistante Technique en Santé au Travail.

Tous les dossiers de salariés en éventuelle situation de désinsertion professionnelle sont étudiés dans le cadre de la cellule PDP.

Les salariés concernés peuvent être en arrêt de travail ou en activité.

Elle a permis aux médecins du travail, à l'IPRP et à une infirmière en santé au travail de se concerter sur les meilleures pistes dans le cadre d'aménagement du poste de travail, de reclassement en interne, ou de formation et de réorientation professionnelle.

La cellule PDP dispose désormais d'une adresse e. mail spécifique.

Au sein de la cellule, ont été invités différents partenaires « prévention » dont Handi BTP et CAP EMPLOI.

→ Structuration de notre partenariat

Nous avons eu une démarche pro-active auprès de nos partenaires Prévention afin d'accompagner aux mieux lesdits salariés.

Janvier	CPAM de l'Ain – Présentation de l'échelon local de l'Ain – Médecins conseil et AST BTP de l'AIN
Janvier	Handi BTP : accueil et présentation de la chargée de mission
Janvier	Handi BTP : échange sur les dossiers orientés vers Handi BTP
Février	CARSAT : rencontre avec la Responsable Service Social de l'Ain et la Conseillère Expert Territorial
Mars	Handi BTP : échange sur les dossiers orientés vers Handi BTP
Juin	CAP EMPLOI : présentation de la mission de CAP EMPLOI BTP
Juin	CARSAT : rencontre avec les assistantes sociales pour présentation des différents dispositifs mis en place pour accompagner les salariés en arrêt de travail
Juin	CAP EMPLOI : contact pour mettre en place une procédure pour signaler les salariés
Juillet	CAP EMPLOI : échanges
Août	MISSION a la MIFE : rencontre et échanges avec la chargée de mission
Août	HANDI BTP sur les dossiers, échange sur les dossiers
Octobre	MDPH échanges sur le dossier RQTH
Novembre	CARSAT, rencontre du nouveau responsable du service social de la CARSAT
Novembre	Webinaire National FASTT/SIST BTP
Décembre	2 ^{ème} colloque Maintien et retour à l'emploi des seniors

→ Etudes ergonomiques et autres

- 20 études ergonomiques ont été réalisées en vue d'aménagements de postes individuels ou collectifs
- 14 diagnostics TMS pour demande de subvention auprès de la CARSAT
- 2 études suite à des recommandations ou aménagements préconisées par le médecin du travail

→ Communication et session de sensibilisation ciblées

Nous avons créé un webinaire sur le thème « Accompagner la santé des salariés tout au long de leur carrière ». 2 sessions ont été animées : 9 entreprises / 9 participants

Nous avons fait part du témoignage d'un salarié dans notre bulletin d'information « AST BTP Ainfo » de septembre 2023.

Nous avons créé en décembre un flyer sur notre cellule Maintien en emploi / PDP (en annexe). Il va être diffusé début d'année aux entreprises, partenaires et remis lors des entretiens.

→ Les visites qui permettent un signalement précoce

Différents types de visites permettent une alerte et signalement précoce tel la visite de pré-reprise ; la visite de reprise ; les visites de mi-carrière ; les visites à la demande de l'employeur ;

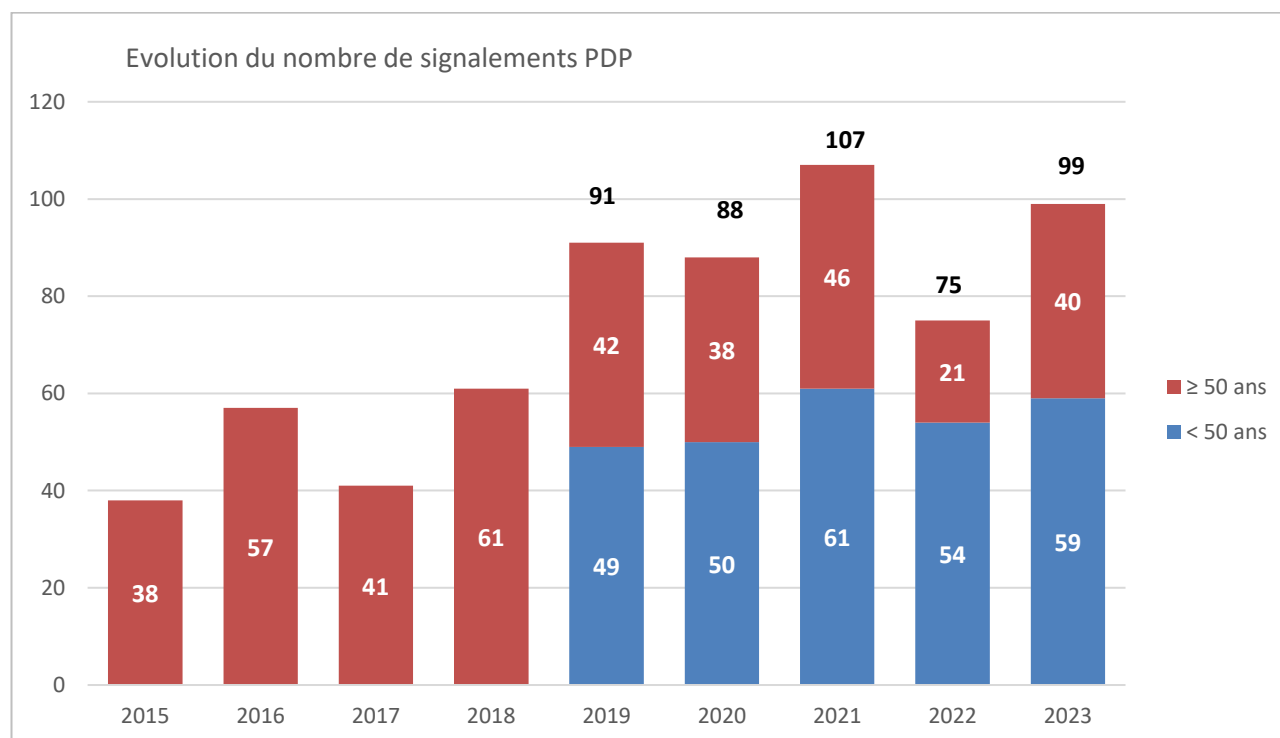
Désormais, le signalement peut se faire par les IST, sur délégation du médecin, de situations à la Cellule PDP.

→ Les salariés concernés : Ouverture à tout public en éventuelle future situation de PDP

Les signalements

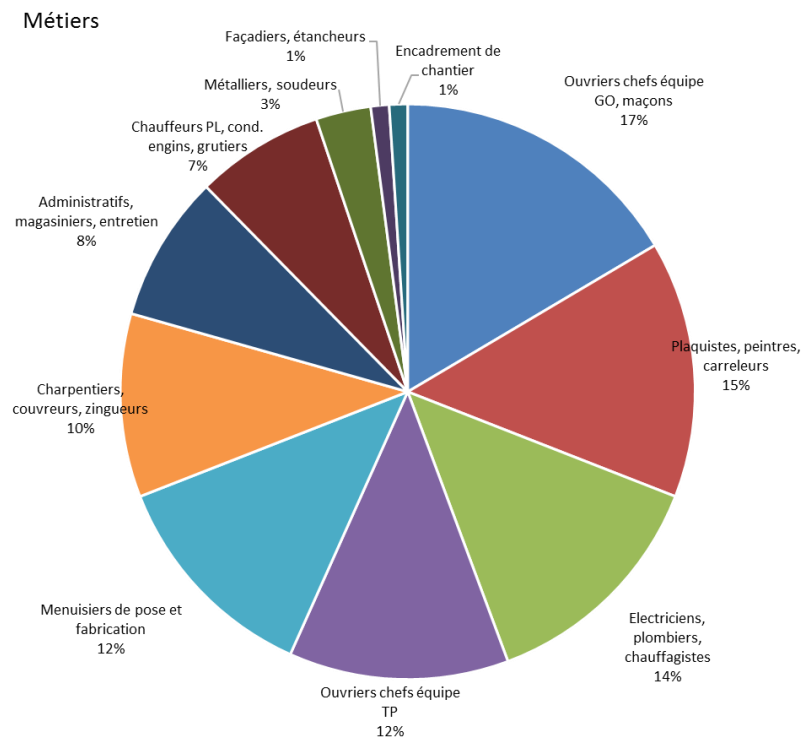
99 salariés ont été signalés par nos médecins du travail et 86 entretiens se sont réalisés.

60% ont moins de 50 ans et 40% ont 50 ans ou plus.



Les chiffres ci-dessous sont basés sur les 99 salariés signalés :

Métiers concernés/Postes occupés

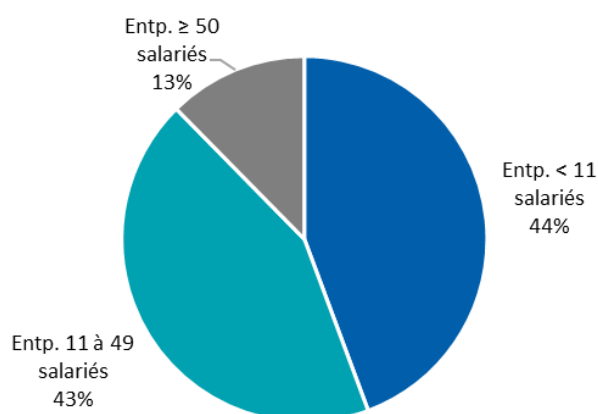


51% concernent des activités du second œuvre, et souvent des salariés en activité pour ces corps de métier.

Les salariés en **maçonnerie et Gros-œuvre** sont majoritairement en arrêt de travail du fait des **TMS**.

Taille des entreprises

Taille des entreprises

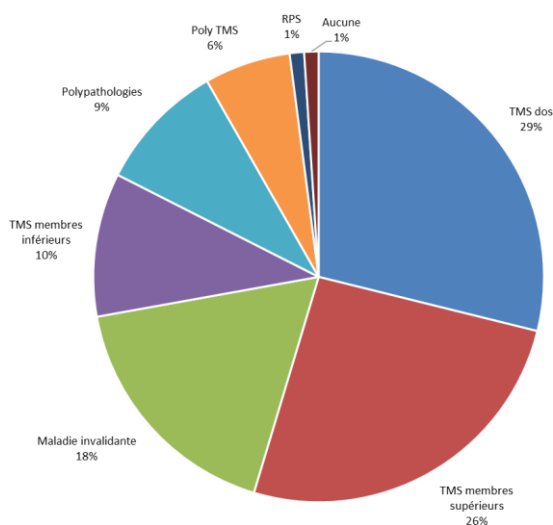


On note une **hausse significative de situations dans les petites structures** ; à savoir **44%** (contre 33% en 2022), des salariés signalés travaillent dans des entreprises de moins de 10 salariés

43% des salariés travaillent dans des entreprises de moins de 20 salariés : cette proportion est quasi similaire à 2022 (46%)

Pathologies

Pathologies

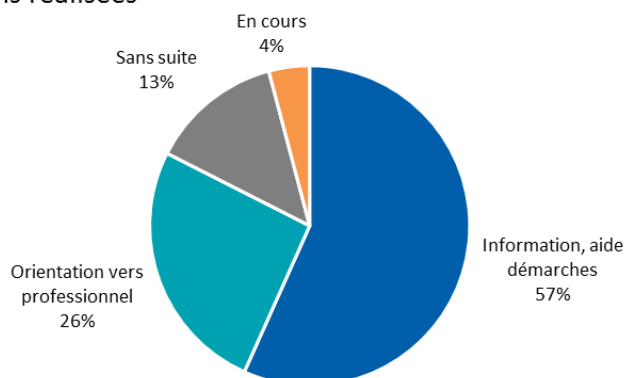


Les troubles musculo squelettiques du **dos et des membres supérieurs** (épaule, coude, main) sont toujours les plus importants.

Les polyopathologies concernent essentiellement des **salariés de plus de 55 ans**.

Actions réalisées et outils mobilisés

Actions réalisées

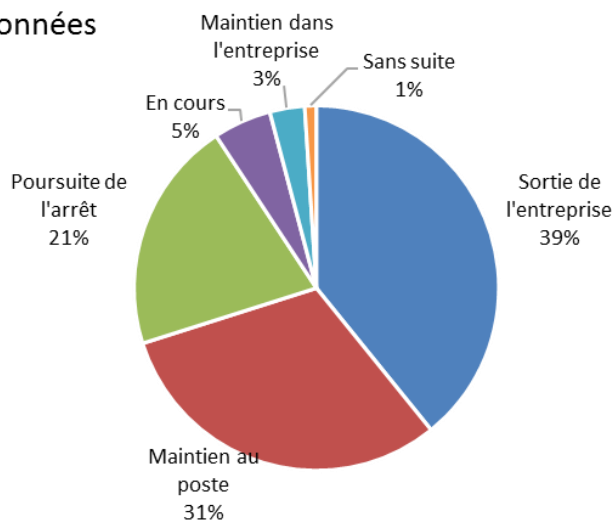


Les informations et aides aux démarches concernent l'accompagnement sur les dossiers RQTH, compte personnel de formation, explication du rôle des partenaires prévention

Les **salariés réorientés** vers un autre professionnel l'ont été vers Handi BTP, Cap Emploi, les assistantes sociales de la CARSAT, selon leur situation et/ou projet.

Suite données au 31 décembre 2023

Suites données



Plus concrètement :

- 39% sortis de l'entreprise, soit 36 salariés : 31 en aptitude, 3 salariés sont en invalidité, 1 salarié est en retraite, 3 salariés ont un nouvel emploi
- 31% en maintien au poste dans leur entreprise, soit 20 salariés
- 21% toujours en arrêt de travail, soit 19 salariés
- 3% sont maintenus dans l'entreprise, en situation de reclassement, soit 3 salariés

Parallèlement, nous constatons que notre partenariat avec la FNTV Fédération Nationale locale des Transports de Voyageurs n'a pas pu permettre en 2023 une réinsertion dans ce secteur d'activité.

En effet, nous avons réorienté 2 salariés dans ce secteur. Mais cela ne concerne que des emplois à temps très partiel qui ne permettent pas de subvenir financièrement aux salariés.

6 – LA SYNTHÈSE SUR 3 ANS DES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL et PDP

	2021	2022	2023
Total Visites Entreprises	442	783/ 1225 * avec documents Amiante	1375
Etude de poste /Inaptitude)	175 et 10 diagnostics/aides CARSAT	193 et 8 diagnostics/aides CARSAT	176
Etude de poste /Aides CARSAT	10	8	14
Etudes ergonomique/aménagement poste	12	22	22
Fiche entreprise	141	192	306 56% des adhérents ont une FE, 38% de moins de 4 ans
PDP/maintien dans l'emploi			
-signalement	107	75	99
-prise en charge	85	71	81
Accompagnement DUER - Participants	Intégré ci-dessous Session Sensi Inter	Intégré ci-dessous Session Sensi Inter : 5	Intégré ci-dessous : 4 sessions/22 entreprises/24 participants
Session sensibilisation inter			
-participants	112	102	241
-session	12	17	18
Formation SST			
-formés	38	11	12
-session	6	2	
CHSCT /CSE	31	33	22
Dosimétries/métrologies (nombre entreprises)	1	5	1
Accompagnement Chargé de Prévention (nombre entreprises)	5	/	/
Session sensibilisation intra			
-participants	111	198	112
-session	13	18	25
Interventions			
-Approche collective RPS /QVT (nombre entreprises)	3 (1 diag et 2 présentations)	2 : 1 diag et 1 bilan des actions à 1 an	1
-Approche Usure Professionnelle/TMS	2 présentations	15 : 1 diag et 14 présentations	2 Diag et 6 restitutions Diag TMS Plaquette
COVID 19			
-Conseils et Réponses	59	/	/
-Informations collectives	9	/	/
- Vaccination	139	35	/
Documents Amiante : avis notice de poste, conseils, consultations plan d retrait, accusés réception etc ...	/	618	608

7 – ET POUR 2024, LES GRANDES LIGNES

- Poursuivre la mise en œuvre de notre démarche **Qualité** en vue d'un premier niveau **de certification du service** en mai 2025 et qui sera complémentaire à l'agrément

- Expérimenter nos procédures et « outils » d'**amélioration continue**

- Mettre en œuvre le **nouveau logiciel métier**

- Mettre en valeur le travail de l'équipe en favorisant le témoignage d'entreprises via notre **Flash d'information « AST BTP Ainfo »**

- Être au plus proche des **besoins des entreprises et des salariés** :
 - Accroître le temps dédié aux actions en milieu de travail et prévention primaire
 - Développer le travail en coordination avec les autres acteurs Prévention dont la PDP, telle l'Assurance Maladie
 - Mettre en œuvre différents supports pour le recrutement futur de médecins du travail (exemple : accueil de Docteur Junior etc ...)

ANNEXES

✚ Lettres d'information de l'AST BTP de l'AIN – AST BTP Ainfo n° 8, 9, 10 et 11

✚ Bilan des Actions en Milieu de Travail 2023 (dont PDP)

✚ Flyer Cellule Maintien en emploi - PDP

www.ast-btp-ain.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

❖ Cellule interne pour le maintien en emploi

Dans le but de **prévenir le risque de désinsertion professionnelle**, l'AST BTP de l'Ain est doté depuis 2 ans d'une **cellule de maintien en emploi**.

C'est une équipe pluridisciplinaire constituée de médecins du travail, ergonomes, infirmières, pilotée par notre assistante technique spécialisée, Corinne CADIO.

Elle est en lien direct avec les partenaires extérieurs (CPAM, CARSAT, CAP EMPLOI, HANDIBTP ...)

Elle permet d'accompagner le salarié le plus précocement possible afin de mettre en œuvre des actions visant à sécuriser son parcours professionnel (aménagement ou transformations de postes, reclassement professionnel en interne ou en externe), pour des personnes confrontées à des problèmes de santé, de handicap.

La demande d'accompagnement peut être effectuée par le médecin du travail, le salarié lui-même ou par l'employeur avec accord écrit du salarié.

Cet accompagnement **n'engendre pas de cotisation supplémentaire pour l'employeur**.

❖ Apprentis : anticiper la visite médicale d'embauche

Pour une meilleure organisation et une prise de poste en toute sérénité, pensez à nous demander la visite médicale d'embauche en amont du début de formation.

LE MOT DU PRESIDENT...

Chers adhérents,

Parce que la solidarité reste essentielle, les administrateurs de l'AST BTP de l'Ain ont prévu d'adopter au titre de l'exercice 2022 les mêmes mesures que l'année précédente.

En effet, ils ont décidé d'accorder une ristourne aux entreprises qui ont embauché un ou des apprentis au sein de leur structure, et qui de ce fait favorise l'emploi ; à savoir un remboursement de ladite cotisation.

De nouveau, 2023 ne sera pas assortie d'une hausse des cotisations. N'oubliez pas que cette cotisation Per Capita (par salarié) inclut une offre socle de service ; à savoir tout type de visites médicales du travail et toutes les actions sur le terrain (session de sensibilisation, étude de poste, étude ergonomique, accompagnement pour le maintien en emploi etc...).

Je salue également le dévouement de nos administrateurs et le travail effectué par l'ensemble du personnel de l'Association.

le Président, Xavier RENAUD

TÉMOIGNAGE de Monsieur Christophe GRITTI de GRITTI SAS

Grâce au partenariat avec le CFA du BTP de Bourg en Bresse, nous animons des formations en Sauveteur Secourisme du Travail. Monsieur Christophe GRITTI de l'entreprise de maçonnerie GRITTI SAS à Cormaranche-en-Bugey témoigne de cette expérience formative.



« C'est Alain RONGIER de l'AST BTP de l'Ain qui m'a informé de cette possibilité de formation. Ayant des emplois à risques, nous avons voulu professionnaliser quasi tout notre personnel en Sauveteur Secouriste du Travail. En effet, nous sommes une structure de 11 collaborateurs et 9 salariés ont suivi en 2019 la formation initiale, puis le Maintien d'Actualisation des Connaissances en 2021. Les salariés ont beaucoup apprécié les qualités pédagogiques et humaines de Alain RONGIER, formateur dans ce domaine. Le plus : la formation a été dispensée au sein de notre structure. Nous sommes vraiment satisfaits ».

Après 7 ans d'animation en tant que formateur dans ce domaine, notre collaborateur **Alain RONGIER** va passer le flambeau à notre infirmière **Mathilde RUEBRECHT**. Le relais est donc assuré !

A VOS AGENDAS

→ **Escape Game sur les Risques Chimiques**, le mercredi 29 mars 2023 dans nos locaux de Bourg en Bresse. 3 sessions, au choix des horaires : **9h30 – 11h30** ou **13h00 - 15h00** ou **15h30 - 17h30**
Attention nombre de places limitées.

Inscrivez vous auprès de Quentin Prost, IPRP : q.prost@astbtp01.fr

Sessions de sensibilisations PAROLES D'EXPERT :

→ **Accompagner les salariés tout au long de leur carrière** : Webinaire - le jeudi 16 mars 2023 de 10h à 11h

→ **Travaux Amiante en sous-section 4** : Centre de Bourg en Bresse - le vendredi 17 mars 2023 de 9h à 12h

Inscrivez vous directement en cliquant sur le lien [CLIQUER ICI](#)

Nous organisons également, à votre demande, des sensibilisations au sein de votre entreprise sur les thèmes suivants, : l'hygiène de vie, le sommeil, la leptospirose, les risques liés au plomb, le bruit au travail, le travail de bureau.

www.ast-btp-ain.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

❖ La visite médicale des travailleurs avant leur départ à la retraite

Qui est concerné ?

Les travailleurs dont le départ ou la mise à la retraite intervient à compter du 1^{er} octobre 2021 :

- Bénéficiant ou ayant bénéficié d'un suivi individuel renforcé (SIR)
- Ayant bénéficié d'un suivi médical spécifique du fait de leur exposition à un ou plusieurs risques antérieurement à la mise en œuvre du dispositif de SIR (cf articles L.4624-2 et R.4624-23 du code du travail)

Qui organise la visite médicale ?

L'employeur informe son service de santé au travail dès qu'il a connaissance du départ ou de la mise à la retraite. Il avise sans délai le travailleur .

Modalités de suivi

Lorsqu'un travailleur estime remplir les conditions et n'a pas été avisé de cette information par l'employeur, il peut, durant le mois précédant la date de la cessation de l'exposition ou son départ et jusqu'à six mois après la cessation de l'exposition, demander à bénéficier de cette visite directement auprès de son service de santé au travail. Il informe son employeur de sa démarche. le médecin du travail établit un état des lieux des expositions et remet au travailleur un document en lien. Il peut préconiser une surveillance post-exposition ou post-professionnelle.

MEMO

❖ Arrivée du Docteur Junior Max BOCQUILLON sur Meximieux

Le docteur Junior Max BOCQUILLON a rejoint l'équipe depuis mai et ce jusqu'en octobre 2023.

Il renforce les 2 professionnels de santé de ce secteur à savoir : le Docteur Michel FANAURA Médecin du travail, Mathilde RUEBRECHT Infirmière en santé au travail.

LE MOT DU PRESIDENT...

Chers adhérents,

Bonne nouvelle ! L'équipe de l'AST BTP de l'Ain est au complet. En effet, le Docteur Junior Max BOCQUILLON nous a rejoint depuis mai.



Pour continuer sur le volet Actualités et notamment les retraites, n'hésitez pas à prendre lecture de notre article, ci-contre, sur *la visite médicale des travailleurs avant leur départ à la retraite*. Cette visite s'adresse à des salariés ayant été exposés à certains risques.

J'en profite pour vous souhaiter d'ors et déjà un très bel été.

le Président, Xavier RENAUD

REGLEMENT INTERIEUR DES ADHERENTS

NOUVEAU!

Afin d'être conforme avec la nouvelle réglementation, nous avons mis à jour le **règlement intérieur des adhérents**. Vous pouvez le consulter directement sur notre site internet au www.ast-btp-ain.fr, voire nous pouvons vous l'adresser sur demande écrite.

En lien, nous avons dû déterminer une « offre Socle de services » pour nos adhérents du BTP de l'Ain. Nous avons fait le choix d'inclure tous nos services dans la cotisation Per Capita. Ces services sont désormais ouverts aux dirigeants d'entreprise TNS dont la visite médicale. Par conséquence, il n'y aura pas « d'offre Complémentaire de services » avec une valeur marchande supplémentaire.

Parallèlement, nous avons déterminé une « offre Spécifique de services » pour les travailleurs indépendants.

L'équipe médicale et pluridisciplinaire restent à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter.

A VOS AGENDAS

Sessions de sensibilisations PAROLES D'EXPERT - en webinaire

→ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : le mercredi 14 juin 2023 de 10h à 11h

→ Prévention des pratiques addictives : le mardi 4 juillet 2023 de 10h à 11h

Inscrivez vous directement en cliquant sur le lien [CLIQUER ICI](#)

Formation Sauveteur Secouriste du Travail : de Alain à Mathilde

Depuis plusieurs années nous avons un partenariat avec le CFA du BTP de Bourg en Bresse pour la formation Sauveteur Secouriste du Travail. Notre collaborateur, Alain RONGIER, formateur dans ce domaine assurait depuis 9 ans les formations initiales ou de Maintien et Actualisation des Connaissances (MAC). Désormais, cette prestation de service est assurée par notre infirmière en santé au travail, Mathilde RUEBRECHT.

Nous étudions toutes demandes, n'hésitez pas à nous contacter :

- Mathilde RUEBRECHT : m.ruebrecht@astbtp01.fr

- Alain RONGIER : a.rongier@astbtp01.fr

www.ast-btp-ain.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

❖ CSE et médecin du travail

N'oubliez pas que le médecin du travail dispose d'une place titulaire de droit au CSE et à la CSSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés.

De ce fait, il dispose d'un rôle de conseil auprès de l'employeur, des salariés et des représentants élus.

Le médecin du travail peut déléguer sa représentation auprès d'un des membres de l'équipe pluridisciplinaire.

N'hésitez donc pas à adresser à l'avance à votre médecin du travail la planification de vos réunions CSE.

MEMO

❖ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

→ Mise à jour

Les entreprises de 11 salariés et plus doivent effectuer une mise à jour annuelle. Pour les entreprises ayant un effectif inférieur à 11 salariés, cette mise à jour est obligatoire dans certains cas : aménagement important sur les conditions de santé, sécurité, de travail ; information supplémentaire relative aux risques.

→ Acteurs externes à l'entreprise

Un accompagnement est possible par les acteurs de la santé et sécurité au travail : INRS, CARSAT, ANACT... dont les Services de Prévention et de Santé au Travail.

A ce titre, nous concrétisons cet accompagnement notamment par l'animation de sessions de sensibilisation en webinaire.

→ Accès aux anciens travailleurs

Il est tenu à disposition des anciens travailleurs pour les versions en vigueur durant leur période d'activité et la partie concernant leurs expositions.

→ Consultation du CSE

Le CSE est consulté sur le DUERP et les mises à jour dans les entreprises de 50 salariés et plus.

→ Envoi au service de santé

Le DUERP doit être transmis à l'AST BTP de l'Ain lors de chaque mise à jour.

LE MOT DU PRESIDENT...

Chers adhérents,

Je profite de cette rentrée pour vous préciser les collaborateurs de notre équipe médicale et pluridisciplinaire par secteurs géographiques.

SECTEURS	CENTRES	Médecin du Travail	Infirmier en santé au travail	Secrétaire en santé au travail	Assistant Technique en santé au travail	IPRP* «généraliste»	Chargée de mission PDP* Maintien en emploi	Ergonome intervenant QVT – RPS*
BOURG EN BRESSE	<i>Principal</i> : Bourg en Bresse <i>Annexe</i> : Replonges	Dr DEYBER HERVE Dr PARCHIN	Caroline VARNIERE	Mathilde JOANNARD	Corinne CADIO			
MEXIMIEUX	<i>Principal</i> : Meximieux <i>Annexe</i> : Chaleins	Dr FANAURA	Mathilde RUEBRECHT	Frédéric CHAVEYRIAT	Margot SUBTIL	Quentin PROST	Corinne CADIO	Elise EFFANTIN
PORT	<i>Principal</i> : Port <i>Annexes</i> : St Genis Pouilly et Chazey Bons	Dr PARCHIN Dr BRESSY	Louis RIMEY MEILLE	Alain RONGIER	Jean-Pierre LARAVOIRE			

* IPRP : Intervenant en Prévention des Risques professionnels

* PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

* QVT/RPS : Qualité de Vie au Travail / Risques Psycho Sociaux

Bonne reprise à tous !

Le Président, Xavier RENAUD

TÉMOIGNAGE d'un salarié en reconversion professionnelle

« Lors d'une visite de pré-reprise, le médecin du travail m'a annoncé qu'il serait impossible de reprendre le poste que j'occupais depuis 30 ans, avant mon long arrêt de travail pour maladie. Cela a été un vrai coup de massue, car je n'envisageais pas de changer de métier à mon âge et surtout, je ne savais pas quoi faire.

A la suite de la visite, j'ai rencontré Madame CADIO, de l'AST BTP de l'AIN, qui a su m'écouter et surtout comprendre ma situation. Elle m'a conseillé dans un premier temps de prendre rendez-vous auprès d'un conseiller du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) afin d'échanger et d'envisager ce que je pourrais faire.

Lors de ce rendez-vous, il est apparu que je pouvais m'orienter vers une formation de réparateur moto. Etant bénéficiaire d'une RQTH, je bénéficie d'une prise en charge financière par l'AGEPHIP et d'un accompagnement avec CAP EMPLOI pour faire un dossier TRANSITION PRO.

Le dossier est fait, j'attends qu'il passe en commission pour validation et j'ai déjà le centre de formation.

Je ne pensais pas que je pouvais faire quelque chose d'autre et je suis très heureux de ce projet de reconversion professionnelle. »

A VOS AGENDAS

Sessions de sensibilisations PAROLES D'EXPERT

En Webinaire

1/ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels :

- le vendredi 22 septembre 2023 de 11h à 12h
- le jeudi 19 octobre 2023 de 11h à 12h
- le vendredi 24 novembre 2023 de 11h à 12h

2/ Préparation physique en entreprise : le vendredi 15 septembre 2023 de 11h à 12h

3/ Prévention des pratiques addictives : le vendredi 27 octobre 2023 de 11h à 12h

4/ Accompagner la santé des salariés : le mardi 7 novembre 2023 de 11h à 12h

5/ Les Risques Psycho Sociaux : le mardi 5 décembre 2023 de 11h à 12h

Inscrivez vous directement en cliquant sur le lien [CLIQUER ICI](#)

www.ast-btp-ain.fr**MEMO**❖ **Convocation aux visites médicales**

Il est important que les salariés viennent en visite médicale munis de la **convocation individuelle originale** que l'AST BTP a adressé. Elle indique notamment les documents que le salarié doit apporter, dont son **carton de santé**. Il est essentiel à son suivi médical.

❖ **Pour quel sujet et avec qui**

Qui contacter au sein de l'AST BTP de l'Ain selon votre questionnement ?

→ **Médical :**

Dr Dominique DEYBER-HERVE
bourgenbresse@astbtp01.fr
04.74.23.58.30

Dr Michel FANAURA
meximieux@astbtp01.fr
04.74.38.52.45

Dr Nadine PARCHIN
bourgenbresse@astbtp01.fr
04.74.23.58.30
port@astbtp01.fr
04.74.76.41.22

Dr Claude BRESSY
port@astbtp01.fr
04.74.76.41.22

→ **Adhésion :**

Nathalie BLANC
n.blanc@astbtp01.fr
04.74.42.74.25

→ **Comptabilité :**

Stéphane VEAUVILLE
s.veauville@astbtp01.fr
04.74.42.74.29

→ **Prévention :**

Quentin PROST
q.prost@astbtp01.fr
04.74.23.62.81 / 06.37.07.73.51

→ **Prévention de la Désinsertion Prof. :**

Corinne CADIO
cellule-pdp@astbtp01.fr
04.74.42.74.28 / 06.42.98.51.41

LE MOT DU PRESIDENT...

Chers adhérents,

Un petit mot d'actualité en cette fin d'année. En lien avec la loi d'août 2021 sur la réforme des services de prévention et de santé au travail (SPST), le référentiel de **certification** de ces services a été publié en septembre 2023. Cette démarche a pour objectif de garantir l'offre de service.

Aussi, nous sommes déjà dans une démarche de progrès en vue d'obtenir cette certification pour mai 2025.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous adresse un message constructif pour 2024 avec Antoine de Saint-Exupéry « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible ».

Le Président, Xavier RENAUD

TÉMOIGNAGE de Quentin PROST, sur son métier d'IPRP au sein de l'AST BTP de l'AIN

Quentin est l'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) de l'AST BTP de l'Ain. Il a intégré le service en 2017, en support des médecins du travail dans leurs missions d'accompagnement des entreprises adhérentes et des salariés sur les volets de la santé au travail et des risques professionnels spécifiques à la branche du BTP.

« La prévention des risques professionnels est un challenge au quotidien : il faut impliquer l'employeur, et convaincre les salariés. Cette activité nécessite d'être à jour sur la réglementation, les risques et les moyens de prévention. Les moyens de communication évoluent eux-aussi, et de plus en plus vite depuis la crise sanitaire... on ne s'ennuie jamais. »

L'IPRP peut intervenir en entreprise pour réaliser des études de postes, accompagner à la réalisation d'arbres des causes après accident du travail, participer aux réunions CSE-CSSCT, accompagner l'employeur dans le cadre de demandes de subventions...

« Dans un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprise (SPSTI), le préventeur est intégré à l'équipe pluridisciplinaire, avec les médecins du travail, infirmiers et assistants techniques. Les visions des risques et solutions sont multiples, et les conseils apportés à nos adhérents d'autant plus complets. »

Quentin est le référent technique sur les questions relatives aux risques et moyens de prévention. Il peut rendre des avis sur les PPSPS, DUERP, modes opératoires amiante SS4... Il est amené à travailler en partenariat avec des organismes de prévention tels l'OPPBT, la CARSAT....

A VOS AGENDAS**Sessions de sensibilisations PAROLES D'EXPERT****1/ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels :**

- le vendredi 16 février 2024 de 11 h à 12 h
- le mardi 16 avril 2024 de 11 h à 12 h
- le vendredi 14 juin 2024 de 11 h à 12 h

2/ Risques Psycho Sociaux : le mardi 19 mars 2024 de 11 h à 12 h**3/ Accompagner la santé des salariés :** le jeudi 16 mai 2024 de 11 h à 12 h**4/ Prévention des pratiques addictives au travail :** le vendredi 5 juillet 2024 de 11 h à 12 h

Inscrivez vous directement en cliquant sur le lien [CLIQUER ICI](#)

En Webinaire

Bilan des Actions en Milieu de Travail – 2023

COMMUNICATION-INFORMATION



PAROLES D'EXPERTS

Sessions d'information et de sensibilisation aux risques professionnels et moyens de prévention

		Sessions réalisées	Nombre d'entreprises	Nombre de participants
INTER entreprises	Webinaire Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels	4	22	24
	Webinaire Accompagner la santé des salariés tout au long de leur carrière	2	9	9
	Webinaire Les Risques Psycho-Sociaux au travail	1	2	2
	Webinaire Préparation physique en entreprise	1	2	3
	Prévention des pratiques addictives (webinaire + forum prévention CAPEB)	3	10	21
	Présentation de l'AST BTP de l'Ain	1	4	10
	Webinaire Semaine De La Prévention FFB : Matériels et équipements (national avec OPPBTP)	3	?	167
	Webinaire Troubles Musculo-Squelettiques OPPBTP (régional)	1	?	?
	Escape game SAV des chimiques (TRICKY)	2	5	5
INTRA entreprises	Hygiène de vie	4	4	84
	Travail de bureau	1	1	6
	Leptospirose	2	2	22
TOTAL		25	61	353

306 Fiches d'Entreprises (FE) réalisées ou mises à jour. Fin 2023, 1257 adhérents sur 2423 (hors agences de travail temporaire) ont une FE, dont 932 de moins de 4 ans – soit 38%.

22 participations à des réunions de CSSCT (Commission Santé Sécurité Conditions de Travail) en entreprises.

1375 actions de prévention primaire au total : FE, études de postes, visites en entreprises et sur chantiers, conseils aux employeurs et salariés, rendez-vous de liaison, etc.

141 questionnaires « hygiène sur chantiers », réalisés par les infirmiers avec les salariés en visite, dans le cadre de l'enquête compagnons de l'OPPBTP.



6 nouveaux Sauveteurs Secouristes du Travail formés, et 6 SST recyclés, dans 4 entreprises.

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES : étude métier & tous adhérents

Finalisation du diagnostic collectif Prévention des TMS chez les PLAQUISTES, à partir des diagnostics individuels auprès des 6 entreprises volontaires pour participer au projet. Le support de restitution du diagnostic collectif est en cours de construction, et sera proposé sur 2024.

176 études de postes dans le cadre de visite de reprise et pré-reprise avec risque d'inaptitude ; et **3 études de recommandations et aménagements** réalisées par les Infirmiers de Santé au Travail.

20 études de postes ergonomiques en vue d'aménagements individuels ou collectifs ; **14 diagnostics TMS** dans le cadre de demandes de Subventions Prévention TPE à la CARSAT ; **1 métrologie d'ambiance lumineuse**.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

1 diagnostic individuel Qualité de Vie et Conditions de Travail réalisé.

PARTICULES FINES

La direction, les médecins du travail et infirmiers, et l'IPRP du service ont participé aux 36^e Journées Nationale de Santé au Travail du BTP : *Biométrie – Traçabilité – Prévention en milieu confiné – Quel chantier !*



Amiante : 63 avis rendus sur modes opératoires SS4, et 73 avis sur notices de postes. Au total, 608 retours aux entreprises SS3 et SS4 : avis, conseils, accusés réceptions et enregistrements.

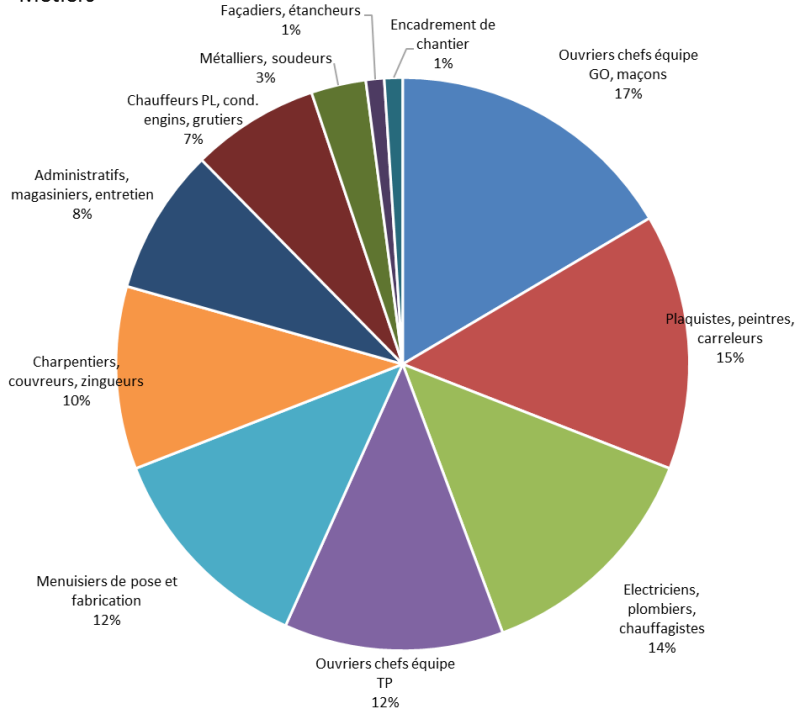
Essai de l'escape game « *SAV des chimiques* », proposé par TRICKY, auquel tous les adhérents ont été invité à participer.

2 rendez-vous de liaison auxquels un médecin du travail ou l'assistante technique PDP ont participé.

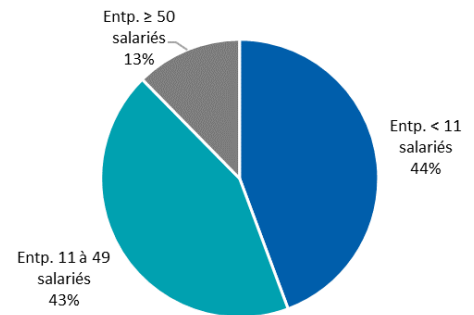
97 salariés signalés par les médecins du travail et infirmiers à notre assistante technique volet PDP : 59% ont moins de 50 ans ; 41% ont 50 ans et plus. 80 salariés ont été rencontrés, pour un total de 86 entretiens. Chaque dossier est présenté à l'occasion de la réunion mensuelle de la cellule PDP.

Les chiffres ci-dessous sont basés sur les 56 salariés signalés :

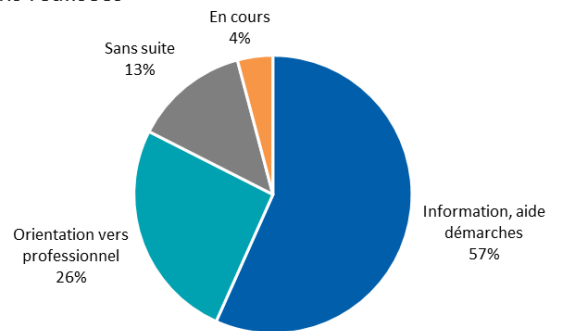
Métiers



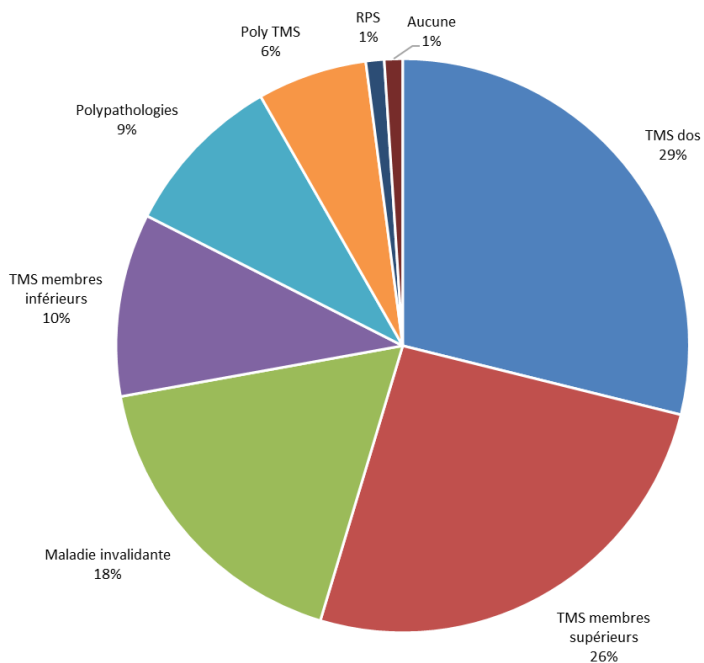
Taille des entreprises



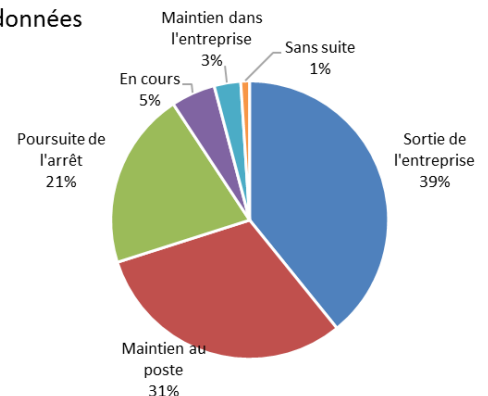
Actions réalisées



Pathologies



Suites données



Le rendez-vous de liaison permet de maintenir un lien entre le salarié en arrêt de travail d'au moins 30 jours et son employeur. Il peut être organisé à l'initiative du salarié ou de l'employeur (dans ce cas, le salarié peut refuser sans qu'il y ait de conséquences).

L'objectif du rendez-vous de liaison est d'anticiper la perte d'une activité professionnelle pour des raisons de santé ou de situation de handicap. Il vise à :

- ✓ Maintenir un lien entre le salarié et l'employeur pendant l'arrêt de travail
- ✓ Informer le salarié qu'il peut bénéficier d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle
- ✓ Informer le salarié qu'il peut bénéficier d'une visite de pré-reprise
- ✓ Informer le salarié qu'il peut bénéficier de mesures d'aménagement du poste et/ou du temps de travail



L'AST BTP de l'Ain peut être sollicitée pour participer au rendez-vous de liaison. Il ne s'agit toutefois pas d'un rendez-vous médical.

Comment saisir la cellule PDP ?

Par mail, en indiquant le nom de l'entreprise, le nom et le prénom du salarié, son poste de travail, et le motif du signalement à :

cellule-pdp@astbtp01.fr



AST BTP de l'Ain

04 74 23 58 30 – bourgenbresse@astbtp01.fr

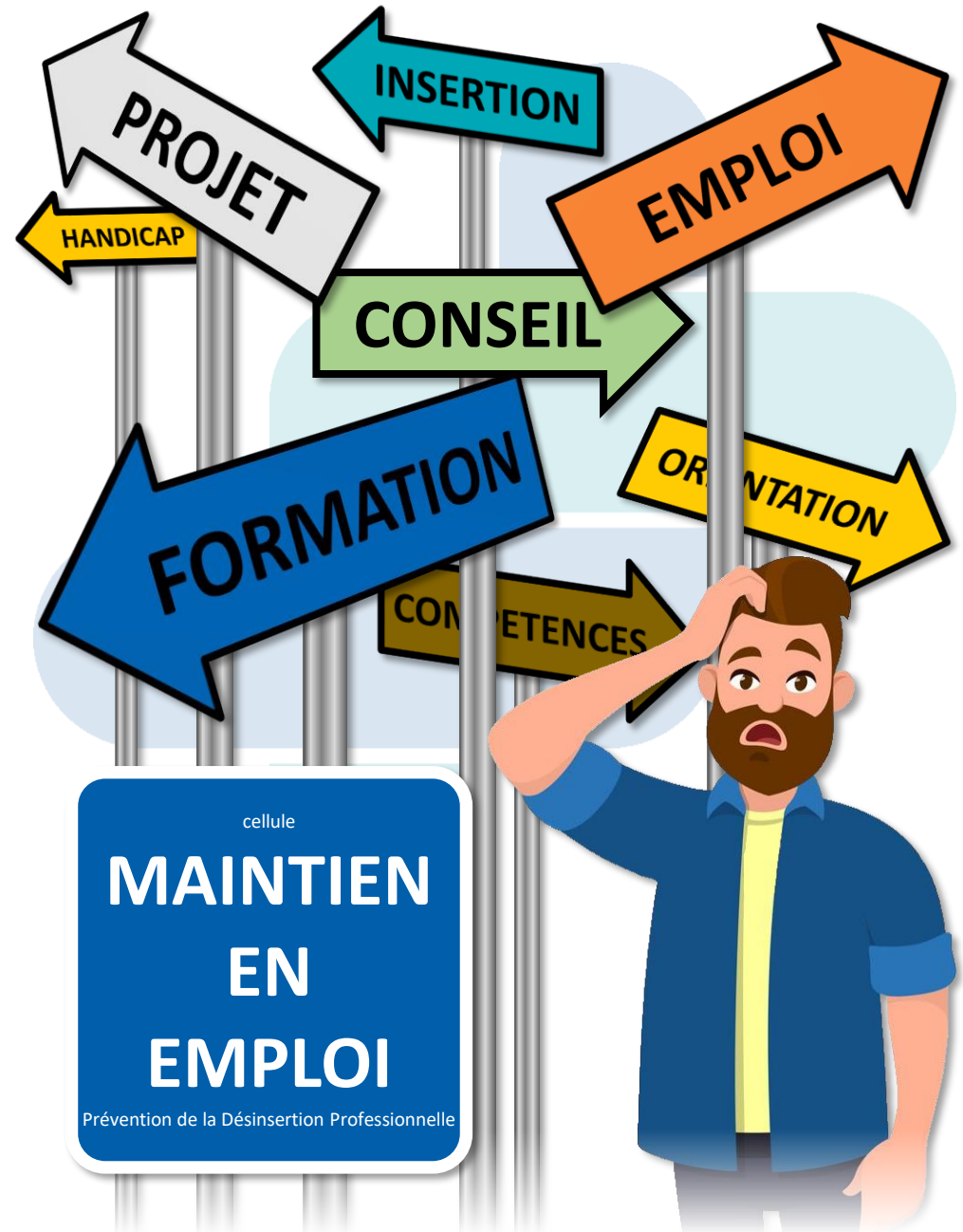
www.ast-btp-ain.fr



AST BTP de l'Ain

Association de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain

www.ast-btp-ain.fr



Missions

La cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et maintien en emploi a pour mission d'anticiper les risques d'inaptitude au poste de travail et de perte d'emploi. Elle informe, conseille et accompagne les salariés, employeurs et représentants des travailleurs pour prévenir la désinsertion professionnelle.

Composition

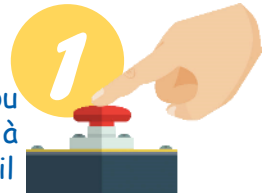
- ✓ Référent PDP
- ✓ Médecin du travail
- ✓ Infirmiers de santé au travail
- ✓ Préventeur et ergonomiste
- ✓ Partenaires extérieurs invités

Salarié à risque de désinsertion professionnelle



Signalement

- Interne : par le médecin du travail ou l'infirmier de santé au travail à l'occasion d'une visite de santé au travail
- Externe : par le salarié lui-même, l'employeur avec son accord, les représentants des travailleurs, le médecin traitant, le médecin conseil ou l'assistant social de la CARSAT - même pendant un arrêt de travail



Le salarié est contacté et invité par le référent PDP à un

entretien PDP



Point sur la situation et les projets, aide aux dossiers et démarches, présentation des dispositifs d'accompagnement

2

Traitement du dossier lors de la réunion mensuelle de la

cellule PDP

échange sur les orientations à privilégier

3

Échanges avec l'employeur (avec l'accord du salarié) : possibilités d'aménagements du poste, de reclassement interne...?

RDV de liaison

Pendant l'arrêt de travail, à la demande de l'employeur ou du salarié

Orientation

du travailleur vers les dispositifs et organismes d'accompagnement les plus appropriés

4



Bilan de compétences, organismes de financement de formations, essai encadré...

5

Courrier de suivi à 1 an



Tous les échanges se déroulent dans le strict respect du secret médical